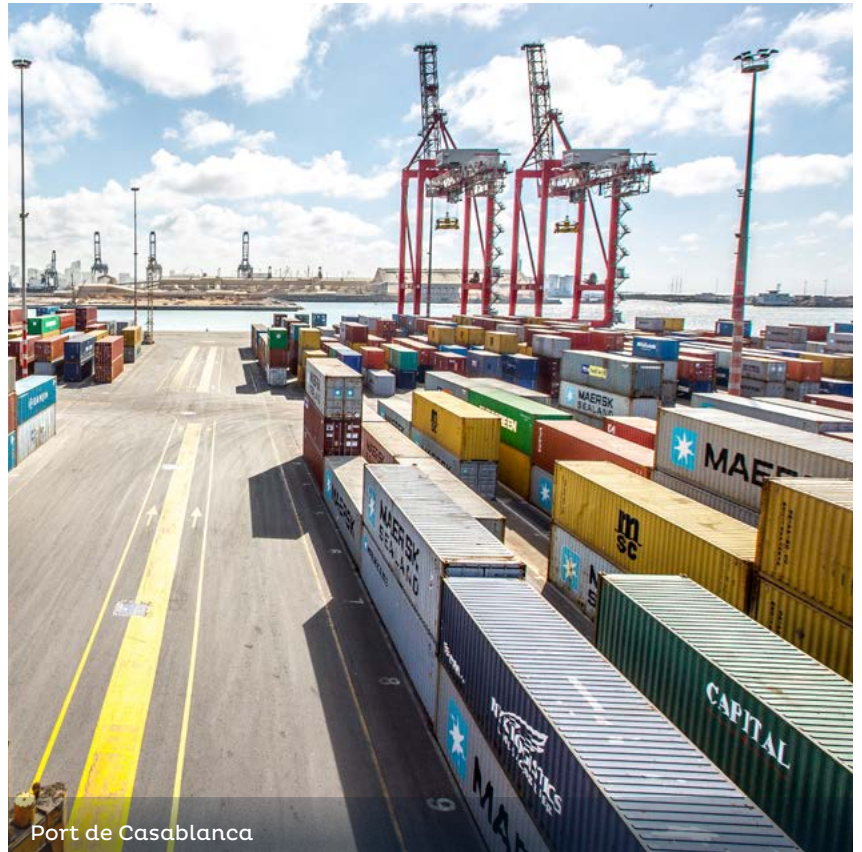




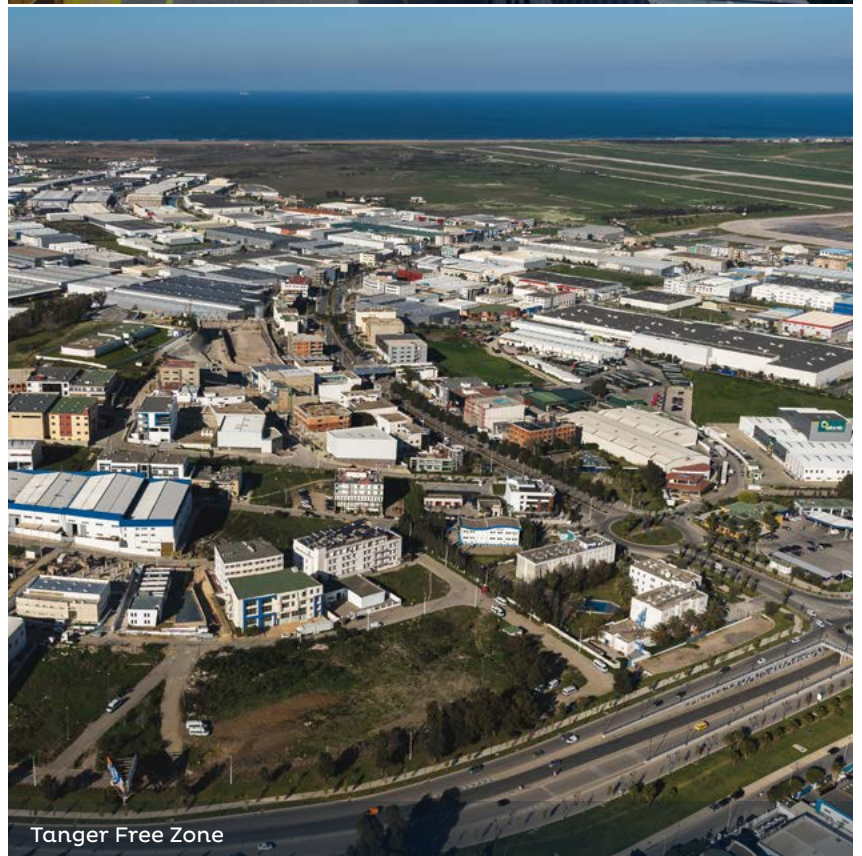
Complexe portuaire Tanger Med



Port de Casablanca



Tanger Automotive City



Tanger Free Zone

COMMUNICATION FINANCIERE
au 31 Décembre 2021

CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2021 DU GROUPE TANGER MED

Le groupe Tanger Med opère et développe des plateformes portuaires, logistiques et industrielles. Il gère le complexe portuaire Tanger Med, 1^{er} port en Méditerranée et en Afrique. A travers sa participation de référence dans « Marsa Maroc », il est impliqué également dans les opérations de 9 autres ports du Royaume. Le volume total traité par le groupe est de 138 Millions de tonnes de marchandises et 8,1 millions de conteneurs EVP. Le groupe a également aménagé plus de 2000 Ha de zones d'activités économiques qui accueillent plus de 1100 entreprises et près de 95 000 emplois dans les secteurs de l'industrie automobile, l'aéronautique, le textile, l'agro-alimentaire et la logistique.

BILAN DE L'ACTIVITÉ EN 2021

CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT DE L'ENSEMBLE
DES ACTIVITÉS DU GROUPE TANGER MED

8 044 Mdhs*

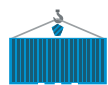
*Participation en 2021 de Tanger Med
dans le capital de Marsa Maroc

CHIFFRE D'AFFAIRES
DU PÔLE PORTUAIRE ET LOGISTIQUE
6 527 Mdhs

CHIFFRE D'AFFAIRES
DU PÔLE INDUSTRIEL
502 Mdhs

CHIFFRE D'AFFAIRES
DU PÔLE SERVICES
1 015 Mdhs

ACTIVITÉS PORTUAIRES



8.1 MEVP*

TOTAL DES CONTENEURS
MANUTIONNÉS

*EQUIVALENT VINGT PIEDS



138 M (T)

TOTAL DU TONNAGE
TRAITÉ

ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, LOGISTIQUES ET COMMERCIALES



92 MILLIARDS DE DHS

VOLUME D'AFFAIRES GÉNÉRÉ PAR LES
ZONES D'ACTIVITÉS DE TANGER MED



2 000 HA

ZONES D'ACTIVITÉS



1 100

ENTREPRISES
INDUSTRIELLES

Siège groupe Tanger Med



CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2021 DE MARSAMAROC

Le Directoire de la Société d'Exploitation des Ports, Marsa Maroc, s'est réuni en date du 02 mars 2022, en vue d'examiner l'activité et arrêter les comptes au titre de l'exercice 2021.

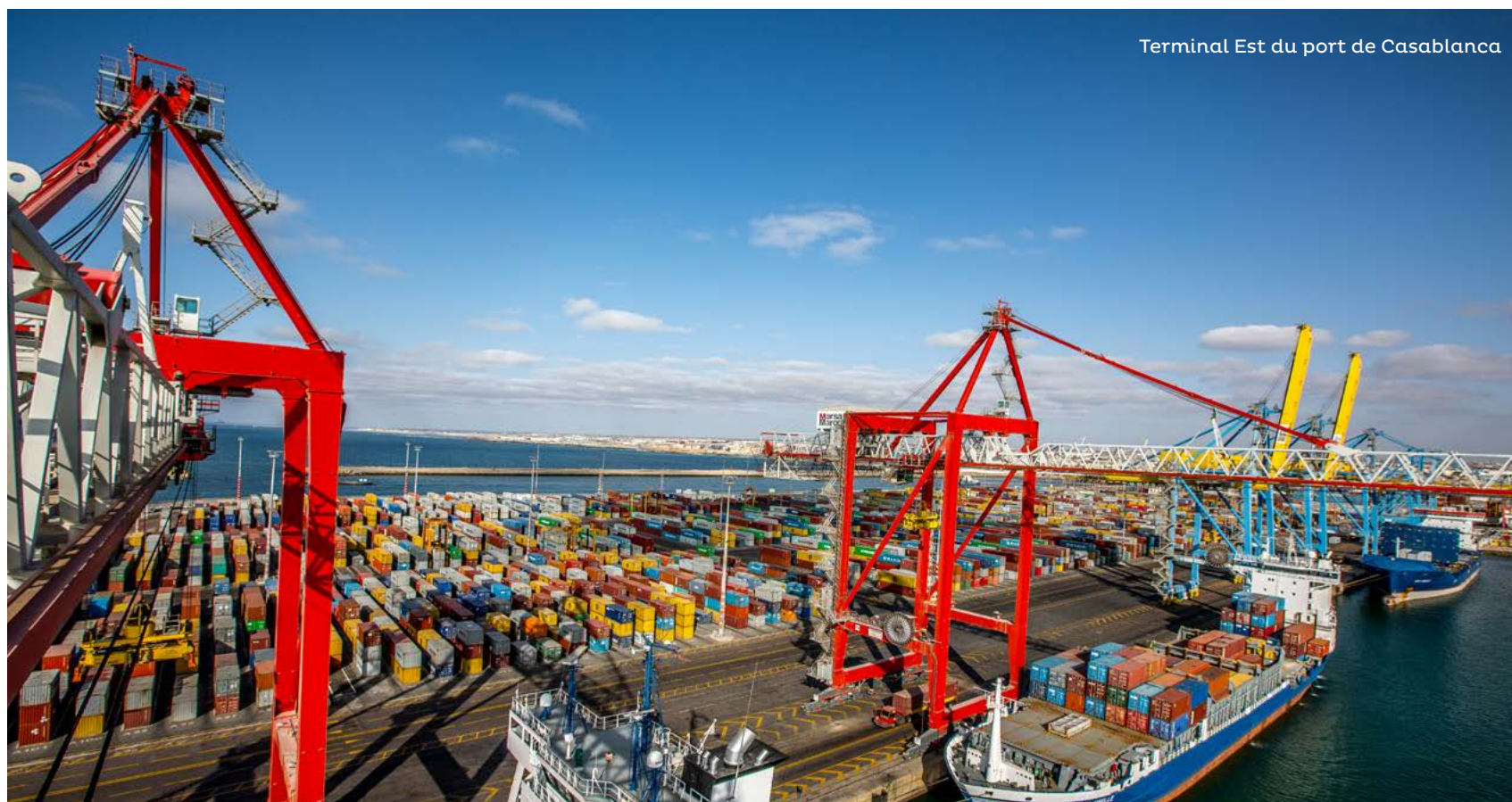
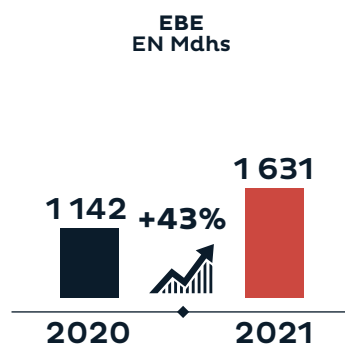
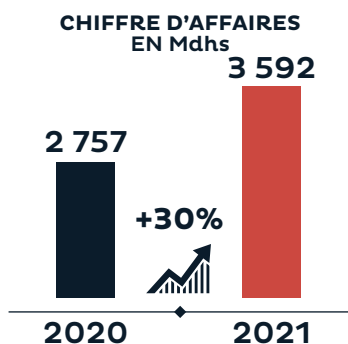
- La société Marsa Maroc a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3 592 Mdhs en augmentation de 30% par rapport à 2020 grâce à la progression du trafic traité de 32%. Cette augmentation a été portée par le démarrage de l'activité de la filiale Tanger Alliance ainsi que par la croissance du chiffre d'affaires des autres filiales du groupe (+24% pour TC3PC au port de Casablanca et +11% pour SMA au port d'Agadir).
- L'excédent brut d'exploitation s'établit à 1 631 Mdhs, en augmentation de 43% par rapport à l'année précédente. Cette amélioration s'explique par la maîtrise des charges conjuguée à la croissance du chiffre d'affaires.
- Le résultat net part du groupe réalisé par le groupe Marsa Maroc s'élève à 666 Mdhs, soit une marge nette de 19%.

Marsa Maroc est le leader national de la gestion de terminaux portuaires, avec une présence significative dans l'ensemble des ports de commerce du Maroc.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU TRAFIC PORTUAIRE DE MARSAMAROC



INDICATEURS FINANCIERS



Terminal Est du port de Casablanca

COMMUNICATION FINANCIERE CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le conseil d'administration de TMPA s'est réuni en date du 22 février 2022, en vue d'examiner l'activité et d'arrêter les comptes au titre de l'exercice 2021.

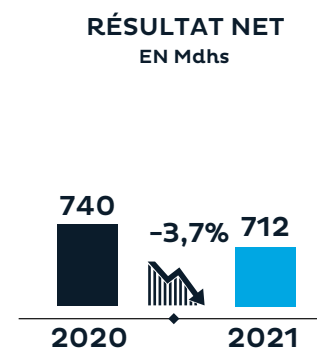
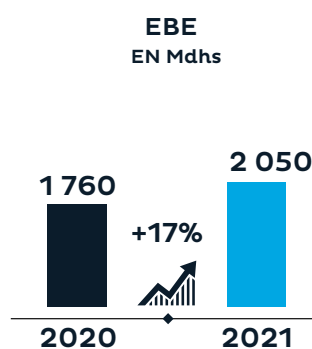
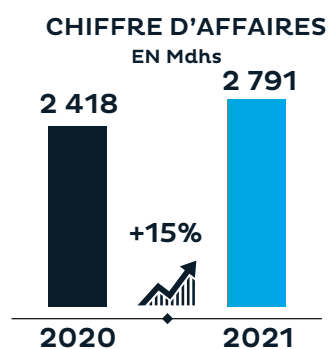
- La société TMPA a réalisé un chiffre d'affaires de 2 791 Mdhs en progression de 15% par rapport à l'exercice 2020 grâce au démarrage de l'exploitation du Terminal à conteneur TC3 et la hausse du trafic TIR de 14%.
- L'excédent brut d'exploitation s'établit à 2 050 Mdhs, en progression de 17% par rapport à l'exercice 2020 expliqué par la croissance des activités opérationnelles dans l'ensemble des terminaux à l'exception de l'activité passagers, et le démarrage de l'exploitation du terminal TC3.
- Le résultat net est de 712 Mdhs, en baisse de 3.7% expliquée par l'arrêt de l'intégration des charges financières spécifiques au terminal TC3.

Tanger Med Port Authority par abréviation TMPA, est la filiale de Tanger Med Special Agency en charge de la gestion du Port Tanger Med 1, du Port Passagers et rouliers et du Port Tanger Med 2.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES TRAFICS DU COMPLEXE PORTUAIRE TANGER MED




INDICATEURS FINANCIERS




Terminaux à conteneurs du complexe portuaire Tanger Med, vue sur le Détroit de Gibraltar



COMPTES SOCIAUX DE TANGER MED PORT AUTHORITY AU 31 DÉCEMBRE 2021



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca, Maroc



Boulevard Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Icoire 3 –
3ème étage- La Marina – Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
TANGER MED PORT AUTHORITY S.A (Ex TANGER MED II S.A)
Zone Franche Ksar El Majaz Oued R'Mel
Commune Anjra, Route de Fnideq
Tanger

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **TANGER MED PORT AUTHORITY S.A**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 19 150 164 622,45 MAD dont un bénéfice net de 712 804 926,26 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 février 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **TANGER MED PORT AUTHORITY S.A** au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.





1. Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux redevances variables de concession des activités de conception, construction, exploitation du terminal conteneurs ; aux droits nautiques et droits de port sur navires ; et aux droits de port sur marchandises

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p>En application des termes des documents de concession, TMPA concède au concessionnaire, le droit d'effectuer les opérations de conception, de financement, de réalisation et de mise en service du terminal à conteneurs à l'intérieur du périmètre de la concession, en contrepartie d'une redevance variable et fixe. La redevance variable est facturée en fonction du volume d'activité cumulé durant l'exercice.</p> <p>Les droits de port sur navires et les droits nautiques sont facturés pour tout navire franchissant les limites administratives du port.</p> <p>Les droits de port sur marchandises sont applicables aux conteneurs et font l'objet d'une facturation à l'unité EVP (équivalent vingt pieds) par type d'opération.</p> <p>En raison de leurs contributions dans le chiffre d'affaires total de la société et de leurs modalités de détermination, ces redevances et droits sont considérés comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la facturation des redevances de concessions, à la gestion des escales et aux droits de port ; Tester les activités de contrôles clés mises en place par la direction pour fiabiliser les données utilisées pour la détermination des redevances et droits ; Tester par sondage les modalités clés déterminant les redevances et droits et leurs calculs.

2. Fusion-absorption de la société Tanger Med Port Authority (Société absorbée) par la société Ex Tanger Med 2 (Société Absorbante)

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p>Le 29 juin 2021, les Conseils d'Administrations de la société absorbante et de la société absorbée ont soumis un projet de fusion absorption de TMPA par TM2 avec effet rétroactif au 1er janvier 2021. Cette fusion a été approuvée par les assemblées générales extraordinaires des deux entités le 15 décembre 2021.</p> <p>Comme indiqué au niveau de l'état A1 de l'ETIC, cette fusion a conduit, notamment, suite aux opérations d'évaluation mises en œuvre, à la constatation d'un fonds commercial pour un montant de MMAD 9.957 et d'une prime de fusion de MMAD 1.425.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du traité de fusion, du procès-verbal et du rapport du Conseil d'Administration du 29 juin 2021 à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se prononcer sur l'opération de fusion-absorption ; Analyser la pertinence des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour déterminer les valeurs des sociétés TMPA (l'absorbée) et TM2 (l'absorbante) et le rapport d'échange ; Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs pour la





<p>Les opérations d'évaluation réalisées dans le cadre de cette fusion impactent de manière significative les comptes de la société et font appel par ailleurs, au jugement et aux estimations de la direction. De ce fait, nous avons considéré que ces évaluations constituent un point clé de l'audit.</p>	<p>détermination des valeurs retenues pour les sociétés TMPA et TM2 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner les méthodologies retenues pour valoriser les actifs nets apportés par la société TMPA (l'absorbée) ; Tester les modalités de détermination des montants du fonds commercial et de la prime de fusion.
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;





- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 février 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT



Adnane FAOUZI
Associé